

CHARTRE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que le Code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour les maîtres d'ouvrage d'intégrer une action d'insertion professionnelle « *clause insertion* » dans leurs marchés publics, consistant à réserver dans un marché un pourcentage du nombre total d'heures nécessaire à la réalisation de prestations à des personnes défavorisées sur le marché de l'emploi.

Afin de favoriser le retour à l'emploi des publics en insertion, le Conseil départemental du Finistère propose aux collectivités de signer une charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Cette charte vise à harmoniser les pratiques des maîtres d'ouvrage et définit le cadre partenarial.

Dans le cadre de ses orientations en matière d'insertion et de politique sociale, la Ville de Landivisiau souhaite s'associer à la charte départementale et faire en sorte que, dans le respect du Code des Marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Il est précisé que, lors de sa séance plénière du 25 janvier 2013, le Conseil départemental a décidé d'introduire la clause d'insertion comme condition d'attribution des subventions d'investissement de travaux selon les critères suivants :

- coût global de l'opération hors acquisition foncière H.T., égal ou supérieur à 500 000 €,
- subvention d'investissement du Conseil départemental égale ou supérieure à 100 000 € allouée pour des travaux.

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 21 janvier 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

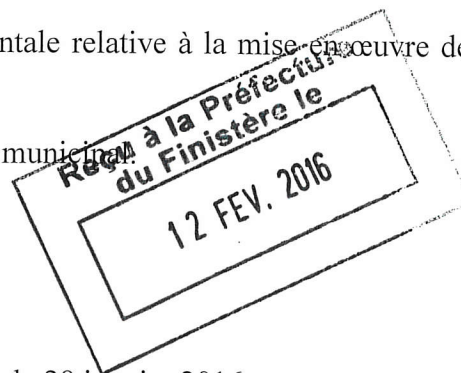
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 29 janvier 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 8/02/2016

Et de la publication, le... 31/02/2016

Fait à Landivisiau, le... 29/01/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NIANTEI

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Laurence Claisse". The signature is written over a circular official stamp of the Landivisiau Municipality.